



**DEMANDE DE BOURSE
POUR ATHLÈTE
DE HAUT NIVEAU / 2020-2021**

Direction de l'Éducation, des Loisirs
et de la Mobilité

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

DATE LIMITE DE DÉPÔT DE LA DEMANDE 4 DÉCEMBRE 2020

Le dossier de demande doit être accompagné des pièces suivantes :

- Photocopie de la licence 2020/2021
- Relevé d'identité bancaire

Le versement de la bourse se fera directement sur le compte courant du sportif. Dans le cas d'un sportif mineur ne possédant pas de compte bancaire, le tuteur légal percevra la somme allouée à la condition de fournir une pièce justificative : photocopie du livret de famille, ou décision de justice.

Ce document dûment complété doit être adressé **au SERVICE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DU TOURISME** - 2 bis rue de Jessaint - CS 30454 - 51038 Châlons-en-Champagne cedex
tél. 03 26 69 40 88 - courriel : guilteaux.agnes@marne.fr

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ÊTRE INSTRUIT.

/ ATHLÈTE

Nom : Prénom :

Date de naissance : Sexe : masculin féminin

Lieu de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Courriel :

Taille vêtements haut et bas (cochez une possibilité) : S M L XL XXL

/ SCOLARITÉ ET ÉTUDES

Établissement fréquenté :

Diplômes obtenus ou préparés :

/ SITUATION PROFESSIONNELLE

Demandeur d'emploi Autre :

/ REPRÉSENTANT LÉGAL (pour un athlète mineur)

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Courriel :

/ SPORT PRATIQUÉ

Discipline : Fédération :

Nombre d'années de pratique :

Licencié marnais depuis la saison sportive :

/ CLUB

Nom du club (*ne pas mettre d'abréviation*) :

Adresse :

Code postal : Ville :

/ CONTACT PRÉSIDENT(E) DU CLUB

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone domicile : Courriel :

/ NIVEAU ET CONDITIONS DE PRATIQUE

Au 1^{er} novembre 2020, êtes-vous inscrit sur une liste ministérielle de sportifs ? OUI NON
(Listes proposées par votre Direction technique nationale, validées par le Ministère.)

Si oui laquelle ? : Élite Sénior Relève Espoirs Collectifs Nationaux

Si vous êtes inscrit sur la liste des «Collectifs Nationaux», indiquez sur quel critère :

Partenaire d'entraînement Fort potentiel Membre équipe nationale

Autre :

Les sportifs inscrits sur liste reconversion ne sont pas éligible à cette bourse.

Quelle est votre structure permanente d'entraînement ?

Club Centre régional Centre de formation CREPS INSEP

Quelle est votre structure d'hébergement ?

Famille Internat scolaire CREPS/ INSEP Location

Autres :

/ RÉSULTATS (Indiquez l'intitulé exact des titres et l'échelon : championnat, coupe, tournoi, national, européen, mondial, etc.)

Meilleures performances de la saison 2019/2020 :

1/ Date : Lieu :

2/ Date : Lieu :

3/ Date : Lieu :

Autres résultats et sélections nationales :
(Indiquez la place obtenue, la date, le lieu et le nombre de sélections)

.....
.....

/ BUDGET DE LA SAISON SPORTIVE

Équipement :

Déplacements :

Compétitions :

Stages :

Sélection nationale :

Budget de l'année scolaire :

/ OBJECTIFS POUR LA SAISON

.....
.....

/ AVIS DU CLUB

.....
.....

/ VERSEMENT DE L'AIDE

Nom du titulaire du compte :

Banque :

Domiciliation :

Code banque / Code guichet / Numéro de compte / Clé RIB :

Je soussigné(e) (nom et prénom du demandeur ou de son représentant légal)

.....

certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes. Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amende prévues par les articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.

Fait à, le

Signature du demandeur (ou du représentant légal pour un sportif mineur) :

/ NOTE D'INFORMATION RELATIVE À LA PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les informations vous concernant, recueillies dans le présent formulaire et via les pièces jointes justificatives, font l'objet d'un traitement informatique, auquel vous consentez, destiné à instruire votre demande d'aide individuelle. Ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public (*base légale du traitement : article 6-1^e du RGPD et article 7 de la Loi « Informatique et Libertés »*). Ces aides s'inscrivent dans le cadre de la réglementation départementale relative à la mise en œuvre de la politique en faveur du sport, de la jeunesse et du tourisme adoptée annuellement en assemblée départementale. Elles sont approuvées par délibérations du Conseil départemental de la Marne.

Le Département de la Marne est le responsable de traitement. L'ensemble des informations demandées est obligatoire pour l'instruction de votre demande ; tout défaut de réponse entraînera l'impossibilité de traiter votre dossier. Par ailleurs, le Département de la Marne pourra être amené à utiliser vos coordonnées pour l'envoi d'information institutionnelle. Ces données n'ont pas pour finalité une prise de décision automatisée.

Les informations enregistrées sont destinées au service instructeur du Département (*Direction de l'éducation, des loisirs et de la mobilité / Service des sports, de la jeunesse et du tourisme*) et ne peuvent être communiquées, en cas de besoin nécessaire à l'instruction de votre situation, qu'aux destinataires habilités et intervenant strictement dans le cadre de votre dossier, à savoir, en fonction de leurs missions :

- les membres siégeant à la commission permanente statuant sur votre demande ;
- le Service informatique du Département ;
- le Service des finances du Département ;
- la paierie départementale.

Les décisions motivées sont notifiées directement au demandeur, ou à son représentant légal le cas échéant.

Les données enregistrées sont conservées conformément aux prescriptions des archives départementales.

Conformément aux articles 12 et suivants du RGPD et aux articles 38 et suivants de la Loi « Informatique et Libertés », vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez également définir le sort de vos données après votre décès, en vous adressant, par voie postale, au Délégué à la Protection des Données - Département de la Marne - 2 bis, rue de Jessaint CS 30454 - 51038 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE ou par courriel à dpo@marne.fr. Vous pouvez par ailleurs demander la limitation du traitement. Vous pouvez, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, sauf si ce droit a été écarté par une disposition législative. Vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité nationale de contrôle (*En France : la CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS Cedex 07 - Téléphone : 01.53.73.22.22 - www.cnil.fr*).

Textes de référence :

- Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (*« Règlement Général sur la Protection des Données »* ou *« RGPD »*).
- Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée le 20 juin 2018 (*dite « Loi Informatique et Libertés »*).